

DROIT D'ALERTE CHEZ COOPER STANDARD FRANCE

Le 20 février 2013, Cooper Standard France tiendra son CCE.

Lors de cette réunion, l'expert mandaté par les élus rendra son rapport d'expertise sur les comptes de l'entreprise.

Pour les élus CGT, la situation de l'entreprise est très préoccupante.

Déjà, lors du CCE extraordinaire du 29 janvier 2013, la direction de l'entreprise souhaitait mettre en place des commissions :

- ♦ **Pour remettre en cause les 35 heures,**
- ♦ **diminuer les effectifs,**
- ♦ **et réfléchir à mettre en application l'accord national inter-professionnel du 11 janvier 2013, alors que l'Etat n'a pas encore légiféré sur le sujet.**

La situation, vécue aujourd'hui à Cooper Standard France, fait craindre aux élus CGT du CCE, que ces salariés soient les victimes d'une politique d'entreprise qui a spécifié sa production sur un client quasiment unique : PSA.

La politique de PSA, accompagnée de celle de la direction de Cooper Standard France est directement responsable de la situation économique de l'entreprise.

Rappelons que la création de Cooper Standard France s'est faite le 1^{er} mai 2011 avec 49 % de fonds du FMEA (financé pour un tiers par de l'argent public).

L'Etat et les collectivités locales ont donc toutes leurs responsabilités à prendre envers les familles concernées.

La CGT mettra tout en œuvre pour que les salariés se mobilisent afin d'assurer l'avenir de l'entreprise et des emplois.

A l'issue du CCE vers 16 h, la CGT de Cooper Standard France tiendra une conférence de presse devant le site Cooper de Rennes (la Barre Thomas).

Montreuil, le 18 février 2013